

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le 12.10.2023

ID : 089-200039642-20231005-70_2023-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le cinq octobre deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : Mme RIS Jeannine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : Mme RAOUX Roseline, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. SOEHNLEN Pascal, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : M. CATY Gérard, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : Mme LENEVEU Marie-Claire.</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p>	
<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 75 - Présents : 47 - Absent(s) : 10 - Pouvoir(s) : 18 - Votants : 65 	<p>Excusés avant donné pouvoir : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DICHE Jean-Marc (a donné pouvoir à M. DELAGNEAU Emmanuel), <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. SOEHNLEN Pascal), <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique), <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EURSTACHE Françoise), <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie (a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude), <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique (a donné pouvoir à M. BOUCHARD Michel), <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent (a donné pouvoir à M. LETIENNE Bruno), <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. PONSARD José), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme DUFIT Sophie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), Mme PRIEUR Chantal (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François), <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis).</p>
<p>Délibération n° 70-2023</p>	<p>Absents excusés : <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. LETRILLARD Laurent.</p> <p>Absents non excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel.</p> <p>Secrétaire de séance : M. DELPRAT Eric</p> <p>Date de convocation : 29 septembre 2023</p>

Objet :
ADMINISTRATION GENERALE
Marchés et commandes publics
Attribution et signature marché public – Prestations relatives à la gestion des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »

Vu les articles L2122-21-1, L5211-2, L5211-9 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que plusieurs marchés relatifs à la gestion des déchets arrivent à échéance au 31 décembre 2023,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité et la qualité du service public de gestion des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,

Considérant qu'une procédure de marché public a été lancée le 28 avril 2023 pour assurer les besoins de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) en matière de collecte, de traitement des déchets ménagers et assimilés (OMR, emballages, verre) ainsi que d'enlèvement des déchets issus des déchèteries,

Considérant les caractéristiques de ce marché public qui sont les suivantes :

- Type de procédure : Procédure formalisée (appel d'offres)
- Allotissement :
 - Lot 1 : Collecte et transport des déchets ménagers résiduels et assimilés et des déchets recyclables (hors verre)
 - Lot 2 : Traitement et valorisation des déchets ménagers résiduels et assimilés
 - Lot 3 : Collecte et transport des emballages en verre collectés
 - Lot 4 : Enlèvement, traitement et valorisation des déchets dangereux issus des déchetteries
 - Lot 5 : Enlèvement, traitement et valorisation des déchets non dangereux issus des déchetteries
- Type de prestations : Marché de services
- Durée du marché : De la date de notification du contrat au 31 décembre 2026. Il sera reconduit tacitement pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Considérant qu'à la date limite de réception des offres fixée au 5 mai 2023 à 12 h 00, ont été réceptionnés 7 plis par voie électronique,

Considérant que ce marché fait l'objet de prestations supplémentaires éventuelles (PSE), définies comme suit :

- Lot 1 : PSE n°1 : Caractérisation des déchets
- Lot 2 : PSE n°1 : Caractérisation des déchets
- Lot 5 : PSE n°1 : Caractérisation des déchets issus de la benne encombrants

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugement des offres définis le règlement de la consultation, à savoir :

- **Prix** **50 points**
- **Valeur technique** **40 points**
- **Politique environnementale mise en œuvre** ... **10 points**

Considérant que la commission d'appel d'offres a été convoquée le 6 juillet 2023, s'est réunie le 13 juillet 2023, a admis l'ensemble des candidatures et des offres reçues et, au regard de l'analyse des offres reçues, a pris les décisions d'attribution suivantes :

- Lot 1 Collecte et transport des déchets ménagers résiduels et assimilés et des déchets recyclables (hors verre) :
SEPUR pour un montant initial annuel de 568 229,00 € HT (hors PSE) et de retenir la PSE n° 1.
- Lot 2 Traitement et valorisation des déchets ménagers résiduels et assimilés :
COVED pour un montant annuel estimé de 321 200,00 € HT (hors PSE) et de retenir la PSE n° 1.
- Lot 3 Collecte et transport des emballages en verre collectés :
GACHON pour un montant annuel estimé de 44 450,00 € HT (hors lavage du parc de colonnes).
- Lot 4 Enlèvement, traitement et valorisation des déchets dangereux issus des déchetteries :
EDIB pour un montant annuel estimé de 55 750,01 € HT.
- Lot 5 Enlèvement, traitement et valorisation des déchets non dangereux issus des déchetteries :
YONNE RECYCLAGE pour un montant annuel estimé de 326 535,00 € HT, la PSE n° 1 n'ayant pas fait l'objet de réponse pour ce lot.

Il est proposé au conseil communautaire, d'entériner les décisions de la commission d'appel d'offres et d'autoriser Monsieur le président à signer le marché avec les attributaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	65	pour
	0	contre
	0	abstention

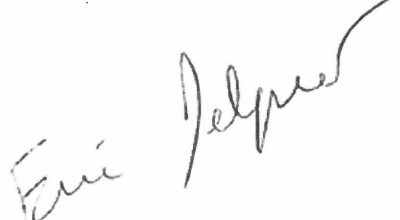


ENTERINE les décisions de la commission d'appel d'offres,

AUTORISE Monsieur le président à prendre toute décision relative à la passation et l'exécution du marché dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus et notamment à signer les documents du marché à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,
Monsieur Régis LHOMME

Le secrétaire de séance,
M. Eric DELPRAT



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).